

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION : ODYS BAR – LES HALLES DE L'ÎLE

ODYS BAR – Les halles de l'île
Les halles de l'île Place de l'Île 1
1204 Genève Suisse 1.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Réservation définissent les règles applicables à toute réservation partielle ou totale du bar *ODYS Bar – les halles de l'île*, situé à Place de l'Île 1, 1204 Genève, Suisse. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions par l'organisateur de l'événement, pour lui-même et pour l'ensemble de ses invités.

2. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est responsable du comportement de ses invités pendant toute la durée de l'événement. Il s'engage à faire respecter les présentes conditions par l'ensemble des participants. *ODYS Bar – les halles de l'île* se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler l'événement, sans remboursement, en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessous.

3. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au bar est strictement interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans. Une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée. Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement, à l'exception des chiens guides.

4. COMPORTEMENT & SÉCURITÉ

Sont strictement interdits dans l'établissement :

- tout comportement agressif, violent, menaçant ou discriminatoire
- toute arme, objet dangereux ou assimilé
- toute consommation, détention ou usage de drogues, substances illicites ou produits psychoactifs
- toute dégradation volontaire du mobilier, du matériel ou des installations
- tout objet pyrotechnique, fumigène, feu d'artifice ou dispositif similaire *ODYS Bar – les halles de l'île* applique une politique de tolérance zéro concernant ces points.

5. TABAC

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bar, y compris cigarettes électroniques, vapes et chichas.

6. SÉCURITÉ INCENDIE & CAPACITÉ

Les normes de sécurité incendie en vigueur dans le canton de Genève doivent être strictement respectées. Les issues de secours doivent rester dégagées et accessibles en permanence. La capacité maximale autorisée du bar ne peut en aucun cas être dépassée.

7. NUISANCES SONORES

Les niveaux sonores doivent respecter la réglementation en vigueur à Genève. *ODYS Bar – les halles de l'île* se réserve le droit d'adapter ou de réduire le volume sonore à tout moment.

8. MATÉRIEL, INSTALLATIONS & DÉCOR

Toute installation spécifique (décor, animation, matériel technique, DJ externe, etc.) doit être validée au préalable par *ODYS Bar – les halles de l'île*. Il est strictement interdit de percer, coller, fixer ou modifier les lieux sans autorisation écrite.

9. INTERRUPTION DE L'ÉVÉNEMENT

ODYS Bar – les halles de l'île se réserve le droit d'interrompre immédiatement l'événement, sans remboursement, en cas de :

- non-respect des présentes conditions
- mise en danger des personnes ou des lieux
- intervention des autorités ou plaintes fondées du voisinage

10. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La validation du formulaire de réservation, incluant la case à cocher d'acceptation, vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Réservation.